

Bénévole dans le conseil d'administration d'une association de solidarité

Une forme
d'engagement
à fort impact



Bénévolat de
gouvernance

Passerelles et Compétences

Accompagnement à la Recherche d'Administrateurs

SOMMAIRE

Etre utile et solidaire : s'engager pour défendre une cause.....4

- Les associations, un rouage essentiel de notre quotidien
- Rejoindre une association de solidarité
- Les associations ont besoin de vous !
- Associations, bénévolat : quelques chiffres clés

Pourquoi faut-il un Conseil d'administration ?.....6

- Le Conseil, instance dirigeante
- Le Conseil, un moteur puissant au cœur de l'association
- Que font les administrateurs ?
- Ce qui est attendu d'un membre du Conseil d'administration
- Questions pratiques

Pourquoi pas vous ?8

- Ce que vous avez à offrir : diversité, compétences, posture
- Ce que cela peut vous apporter : bienfaits et motivations
- Les responsabilités que vous prenez

Passerelles et Compétences vous accompagne..... 10

- Le programme Bénévolat de Gouvernance
- Témoignages de 2 administrateurs bénévoles
- Les associations accompagnées par P&C
- Les 6 bonnes raisons de devenir administrateur ou administratrice bénévole
- Comment faire ?

EDITO

Avez-vous déjà pensé à devenir membre bénévole du Conseil d'administration d'une association ?

C'est une manière d'agir différente du bénévolat d'action ou de terrain, qui a **un fort impact** pour les bénéficiaires : en s'engageant à prendre part aux décisions du Conseil d'administration, on agit au cœur même de l'association et on fait avancer la cause dans la bonne direction !

C'est une manière de s'investir différemment, qui ne nécessite pas de présence quotidienne sur le terrain, mais repose sur un engagement **pour la durée du mandat** pour lequel vous êtes élu, un à trois ans en général, à participer activement aux réunions du Conseil d'administration et actions associées.

C'est une manière de s'engager différemment, qui permet à l'association de bénéficier d'un savoir-faire et d'un savoir-être unique, le vôtre, tout en vous permettant de **développer des qualités humaines** aussi utiles dans la vie privée que dans la vie professionnelle.

Ne croyez pas que les places sont réservées à un club fermé de personnes qui auraient un CV exceptionnel et un carnet d'adresses de ministre : tout le monde est légitime pour devenir membre bénévole d'un Conseil d'administration, les besoins des associations sont énormes et largement diversifiés ! Il suffit de choisir sa cause... Passerelles et Compétences se charge du reste !

Pourquoi ce livret ?

- vous voulez donner un peu de temps pour une cause qui vous tient à coeur
- vous souhaitez apporter vos compétences professionnelles, votre savoir-faire personnel
- vous cherchez à avoir de l'impact dans la durée, en prenant part aux décisions qui orientent les actions de l'association
- vous avez essayé le bénévolat de terrain ou le bénévolat ponctuel, et vous avez envie de changer de mode d'action
- vous êtes ouverts, à l'écoute, désireux de découvrir d'autres approches, d'autres modes d'intervention

➤ **vous souhaitez vous engager au sein de la gouvernance associative, et vous voulez en savoir plus sur cette forme d'engagement ?**

Ce livret est là pour vous donner les premiers éléments d'information et de réflexion sur l'engagement comme administrateur ou administratrice d'une association.

Notre mission : aider ceux qui aident les autres

Passerelles et Compétences est une association qui, depuis 20 ans, crée du lien entre des associations de solidarité qui souhaitent développer des projets et des bénévoles qui souhaitent mettre leurs compétences à disposition.

Nous aidons	<i>Les bénévoles passionnés par une cause à entrer en relation avec des associations qui ont besoin de bénévoles dans leur CA</i>	<i>Les associations à réfléchir à la composition de leur CA, à rechercher des administrateurs bénévoles aux profils différents</i>
Nous accompagnons	<i>Les bénévoles qui s'interrogent sur leur futur rôle d'administrateur</i>	<i>Les associations dans la recherche et l'intégration du bénévole qui viendra renforcer leur CA</i>



MOBILISÉS POUR UN MONDE SOLIDAIRE

Chez P&C, nous croyons que rien n'est plus puissant que des citoyens engagés à travers leurs talents et leurs compétences. La seule énergie inépuisable et largement disponible est la volonté d'engagement de chacun.

Etre utile et solidaire : s'engager pour défendre une cause

Les associations : un rouage essentiel de notre quotidien

Elles sont autour de nous, tellement insérées dans notre quotidien que nous ne les voyons (presque) plus... Elles ont montré depuis longtemps leur capacité à mobiliser, innover, partager, et leur impact est apparu encore plus nettement dans les récentes crises : mobilisées pour l'aide alimentaire durant les confinements covid, mobilisées pour soutenir l'Ukraine, mobilisées aujourd'hui pour faciliter la transition énergétique, ou pour aider les plus touchés par les difficultés économiques... Elles sont des acteurs importants de la vie des territoires et contribuent de manière significative au renforcement du lien social ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active et solidaire.

Aider les malades ou les jeunes ? Développer la culture ou les énergies renouvelables ? Réduire les inégalités ou la pauvreté ? Le champ d'action des associations est large... Elles sont présentes dans plus de 300 secteurs d'activité, et représentent un poids important dans l'économie nationale. Ainsi par exemple, sont associatifs 90% des établissements d'accueil d'enfants handicapés, 80% des établissements d'enseignement culturel, 50% des structures d'aide à domicile... Le budget cumulé des associations représente 113 milliards d'euros, soit 3,3% du PIB, selon l'étude de Viviane Tchernonog en 2018.

Et leurs besoins de bénévoles sont immenses, sur le terrain pour mener les actions au plus près des bénéficiaires, mais aussi au sein des Conseils d'administration ! On estime ainsi que 500 à 700 000 mandats d'administrateurs et administratrices sont à renouveler chaque année.

Rejoindre une association de solidarité

Chez Passerelles et Compétences, nous nous sommes engagés dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) : ces organisations, quelle que soit leur forme juridique (entreprise, coopérative, mutuelle, association, fondation) sont réunies par un fonctionnement interne et des activités fondés sur les principes de solidarité et d'utilité sociale. Ces structures adoptent un mode de gestion démocratique et participatif, et proscrivent le profit : en plaçant l'humain au cœur de son activité, l'ESS est porteuse d'un véritable projet de société, positif pour l'emploi, le développement territorial, le lien social.

P&C intervient pour soutenir les associations et fondations qui œuvrent en faveur de l'une des causes de solidarité, celles qui travaillent au renforcement du lien social et du bien commun, qui allient durabilité, importance de l'humain et rayonnement territorial.

Sur plus de 400 000 associations, fédérations ou fondations de ce type en France, vous trouverez sans aucun doute la cause qui vous correspond !

Pour quelle cause s'engager ?

Les causes de solidarité sont définies au travers du cadre international reconnu des 17 objectifs de développement durable de l'ONU :

- | | | |
|--|--|--|
| 1. Eradication de la pauvreté | 8. Accès à des emplois décents | 12. Consommation et production responsables |
| 2. Lutte contre la faim | 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation | 13. Lutte contre le changement climatique |
| 3. Accès à la santé | 10. Réduction des inégalités | 14. Vie aquatique |
| 4. Accès à une éducation de qualité | 11. Villes et communautés durables | 15. Vie terrestre |
| 5. Egalité entre les sexes | | 16. Justice et paix |
| 6. Accès à l'eau salubre et à l'assainissement | | 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs |
| 7. Recours aux énergies renouvelables | | |

Les associations ont besoin de vous !

Le bénévolat est défini comme "Tout temps donné gratuitement et volontairement à autrui en dehors de son univers familial".

Un Français sur 4 donne ainsi de son temps gratuitement, ce qui représente environ 12,5 millions de bénévoles actifs dans les associations, dont un peu plus de 5 millions qui le font chaque semaine ! Ce sont les chiffres évalués en 2022 par Recherches et Solidarité, dans son enquête sur la France associative.

Le temps donné par les bénévoles est une ressource vitale pour les 90% d'associations sans salariés, qui ont besoin de bénévoles à la fois pour remplir les missions quotidiennes et pour assurer le fonctionnement de leur Conseil. Une ressource aussi essentielle dans les 10% d'associations employeuses, **car certaines missions ne peuvent être remplies que par des bénévoles, notamment les mandats au sein des Conseils d'administration.**

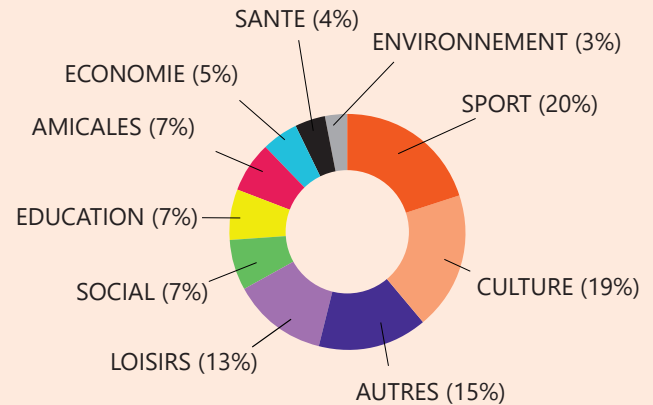
Il n'est donc pas étonnant que les associations s'alarment de l'évolution du bénévolat : en janvier 2022, selon le baromètre d'opinion de Recherches et Solidarités, le premier sujet d'inquiétude des associations est la disponibilité de la ressource bénévole ; le renouvellement des dirigeants bénévoles arrive en deuxième position des sujets d'inquiétude.

Chez Passerelles et Compétences, nous constatons que de nombreuses associations cherchent aujourd'hui à renouveler leur Conseil d'administration en introduisant une plus grande diversité. En 2018, 64% des associations étaient dirigées par des hommes, et près de la moitié des dirigeants avaient plus de 65 ans... Les demandes des associations aujourd'hui sont orientées vers des profils d'administrateurs diversifiés, plus représentatifs de la société ou des parties prenantes, qui permettent à l'association d'accéder à de nouveaux domaines ou de développer de nouvelles activités, qui viennent compléter les compétences ou les savoir-être déjà présents.

Associations et bénévoles : les chiffres clés

source : La France associative en mouvement, Recherches et Solidarités, 6 octobre 2022

1,5 M d'associations en France, de multiples causes défendues :



12,5 M de bénévoles

- 100% des associations s'appuient sur des bénévoles
- 36% de présidentes alors que les femmes représentent 70% des salariés et bénévoles
- 50% des dirigeants ont plus de 65 ans

Sur 1,5 M d'associations,

- 149 000 associations employeuses, avec 1,9 M de salariés (soit plus que le secteur de la construction ou que celui des transports)
- et pourtant, 90% des associations sont portées uniquement par des bénévoles
- Les associations sont le 2^e acteur à agir pour le bien-être territorial des Français, après le maire et les élus municipaux

Pourquoi faut-il un Conseil d'administration ?

Le Conseil d'administration, instance dirigeante d'une association

La loi du 1^{er} juillet 1901 a favorisé en France la création et le développement des structures associatives, en définissant simplement l'association comme :

- Un contrat entre plusieurs personnes (physiques et/ou morales)
- Un but commun entre ces personnes : un intérêt collectif transcendant les intérêts individuels de chacune des personnes qui ont choisi de se regrouper
- Une mise en commun de moyens qui s'inscrit dans la durée
- Sans intérêt financier : il n'y a pas de partage de bénéfices financiers, **les membres dirigeants sont bénévoles.**

Ainsi, au contraire des sociétés dont l'organisation est fixée par des règles d'ordre public, **les associations disposent d'une grande liberté en matière de gouvernance, c'est-à-dire en matière d'organisation, de répartition des rôles et des instances de décision.** Les statuts et le règlement intérieur doivent donc définir les droits et obligations des membres, mais aussi

expliquer le mode d'organisation et les règles de désignation des membres des organes de direction.

Les principes démocratiques imposent au minimum l'existence d'un organe réunissant les membres, qui délibère et prend les décisions générales ; cet organe délibérant délègue une partie de ses pouvoirs à un organe dirigeant, qui rend des comptes à l'organe délibérant.

Le plus souvent, les associations adoptent dans leurs statuts une organisation avec une Assemblée Générale (instance délibérante), un Conseil d'administration (instance dirigeante) et un bureau :

- L'Assemblée Générale est l'organe souverain de l'association, elle réunit les membres pour les tenir informés de la situation, des résultats comptables et pour prendre les décisions sur l'avenir de l'association.
- Le Conseil d'administration met en œuvre les orientations décidées en Assemblée Générale et s'assure de leur bonne application par les équipes salariées ou bénévoles. Il arrête le budget et les comptes annuels, prend les décisions relatives à la gestion des activités.
- Le bureau met en œuvre quotidiennement les missions que le Conseil d'administration lui a confiées.

Le Conseil : un moteur puissant au coeur de l'association

Au sein de l'association, le Conseil d'administration est à la fois :

- Le garant de l'âme de l'association, des valeurs, de la mission et de son évolution : il adapte le projet associatif
- Le poste de pilotage : il définit le plan stratégique et suit son application, oriente les choix d'investissement, il travaille sur des sujets d'expertise avec ses comités spécialisés et groupes projets, il donne la ligne directrice en matière de RH en nommant les dirigeants salariés et en impulsant la stratégie bénévoles, il anticipe les risques...
- Le lien entre la stratégie et le réel, via le bureau et les équipes opérationnelles
- Le lien avec l'extérieur : communication avec les parties prenantes internes et externes à l'association.

Chez P&C, nous aidons les associations à faire en sorte que leur Conseil d'administration soit une équipe, un collectif qui s'intègre dans les autres équipes de l'association. **Nous sommes convaincus que la force de ce collectif réside dans la diversité et la complémentarité des profils qui le composent.** Nous sommes aussi persuadés que le Conseil d'administration constitue une dynamique dont le fonctionnement et la composition doivent être adaptés au fil du temps, selon le cycle de maturité de l'association.

Que font les administrateurs ?

Un administrateur est un dirigeant de droit de l'association, car l'Assemblée Générale lui a donné le mandat d'agir en son nom : cela lui donne la mission et la responsabilité collective d'assurer la bonne marche de l'association. **Être administrateur, c'est faire partie d'une équipe**, donc participer activement à la prise de décision, faire émerger de nouvelles idées, suivre les activités de l'association et vérifier qu'elles correspondent bien aux engagements de son projet associatif.

En principe, un administrateur n'a pas de pouvoir propre, ses attributions sont celles du Conseil d'administration. Son rôle est de prendre part aux décisions, afin que l'association assure sa mission d'intérêt général. Dans les faits, il est fréquent qu'un administrateur se voit confier, en complément, une mission ou un rôle spécifique : il est membre du bureau ou membre de comités / groupes créés pour avancer sur des sujets particuliers (contrôle/audit, recherche de fonds, projets d'investissements, RH, ...).

Un Conseil d'administration bien composé et bien animé aura donc un impact significatif sur la bonne utilisation des ressources d'une association, sur ses choix stratégiques, et permettra à l'association de servir plus de bénéficiaires. **En apportant votre contribution au sein du Conseil d'administration, vous pouvez être un véritable accélérateur d'impact social !**



Photo : Diana Mironenko/Freepik

Ce qui est attendu de vous

- **Participer** : l'administrateur doit participer aux réunions du Conseil d'administration de manière constructive, donner des idées, des perspectives, faire émerger des solutions.
- **Adhérer à la cause de l'association et à ses valeurs** : l'administrateur doit être en mesure de porter la cause, de prendre des décisions qui soutiennent l'intérêt général de l'association.
- **Apporter des qualités humaines** : l'administrateur fait partie d'un groupe, il doit être en mesure d'écouter, comprendre, s'adapter.

Cela exige d'avoir le courage de donner son point de vue et l'énergie de convaincre, fédérer, motiver. Cela demande, enfin, intégrité, indépendance d'esprit, loyauté, hauteur de vue.

- **Apporter des expertises** : chacun des membres apporte sa propre compétence. Bien sûr, les associations ont souvent des besoins en communication, informatique, finance, RH, gestion des risques... Mais, les besoins peuvent être tout autres, comme par exemple la connaissance d'un réseau, l'expérience d'une situation vécue, la capacité d'organisation, ...

Questions pratiques...

Combien de membres dans un Conseil ?

Le nombre des membres d'un Conseil d'administration varie selon les statuts de l'association.

La loi prévoit un maximum de 24 membres dans les associations reconnues d'utilité publique. Le nombre idéal est celui qui permettra d'assurer la mission du Conseil en répartissant les responsabilités de manière acceptable entre les différents bénévoles.

Elu ou nommé ?

Par respect des principes démocratiques, **les membres du Conseil sont généralement élus par l'Assemblée Générale** sur proposition du Conseil, selon ce qui est prévu dans les statuts. Souvent, la recherche de candidat est informelle, au sein de relations ou groupes d'amis. De plus en plus d'associations éprouvent le besoin de mettre en place un processus de renouvellement plus structuré afin de diversifier la composition de leur Conseil.

Rémunération ?

Les administrateurs d'une association sont bénévoles, **ils ne peuvent pas être rémunérés**. Souvent, les frais de déplacement sont remboursés, dans des conditions propres à chaque association.

Durée d'un mandat ?

La durée du mandat des administrateurs est précisée par les statuts. **Elle varie généralement entre 1 et 3 ans**. Souvent, le mandat est renouvelable, avec parfois une limitation du nombre de renouvellements.

La cooptation, qui consiste en la désignation d'un nouveau membre par le Conseil lui-même, est utilisée pour remplacer un poste vacant entre deux élections.

Disponibilité nécessaire ?

La disponibilité exigée d'un membre du Conseil d'administration est très variable.

Au minimum, **il est demandé d'assister à chaque réunion du Conseil**, soit 4-6 réunions annuelles, avec quelques heures de lecture des documents qui seront soumis à discussion : dans ce cas, la disponibilité ne dépasse pas 1/2 journée tous les 2 mois. Elle peut être plus importante si les réunions sont mensuelles, si le membre du Conseil a un rôle particulier, ou si l'association demande aux membres du Conseil de participer également aux activités de terrain.

Pourquoi pas vous ?

Ce que vous avez à offrir : diversité, compétences, posture

Tout le monde est légitime à postuler pour être membre d'un Conseil d'administration, d'autant plus que de nombreuses associations de solidarité cherchent à diversifier la composition de leur Conseil :

- parce qu'une équipe diversifiée en matière d'âge, de genre, d'origine sociale ou géographique, de culture, de mode de pensée, apporte des idées différentes et permet des discussions plus riches au sein du Conseil ;

- parce qu'une équipe diversifiée en matière d'expériences, de connaissances, de compétences, peut mieux s'appuyer sur ses complémentarités pour faire face aux difficultés, anticiper les risques et prendre les bonnes décisions ;

- parce qu'une équipe diversifiée en matière de personnalités, de vécu, de manières de réfléchir, est plus forte pour réagir et trouver les solutions innovantes qui répondent aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Ce que cela peut vous apporter :

Même si l'engagement bénévole est par principe désintéressé financièrement, se mobiliser pour une association est toujours source d'enrichissement personnel et professionnel.

Pour expliquer leur engagement, les administrateurs accompagnés par Passerelles et Compétences mettent en avant à la fois la fierté de rendre service, le plaisir de se savoir utile et la certitude de bénéficier d'une nouvelle expérience qui pourra être reconnue et valorisée dans la vie professionnelle.

- « Je m'engage au service d'une cause qui me tient à cœur, dans un lieu où je peux exercer une passion »
- « Je me sens utile, citoyen, membre d'un collectif qui agit autour d'un projet commun »
- « Je partage un projet et des actions avec d'autres bénévoles membres de la même équipe »
- « Je crée des liens avec des bénévoles, des salariés, des acteurs internes et externes à l'association »
- « Ni consultant ni manager, je suis dans une posture enrichissante au sein d'un groupe »
- « Je mets en valeur mes compétences comportementales, j'enrichis mon expérience des relations humaines, je découvre ou j'affûte certains talents »
- « Je développe une vision stratégique, je complète mes connaissances sur le secteur concerné »
- « Je rends service aux bénéficiaires, directement ou indirectement »
- « Je participe aux innovations sociales portées par les associations »

Les responsabilités que vous prenez

Les dirigeants d'une association, à savoir les membres du bureau, et dans une moindre mesure, les autres administrateurs, ainsi que les responsables salariés (en cas de délégation de pouvoirs) exposent légalement leur responsabilité dans l'exercice de leur mandat, pour les dommages causés par leur faute (responsabilité civile), ou pour les infractions commises à la loi (responsabilité pénale).

Cependant, en règle générale, cette responsabilité est appliquée moins rigoureusement à celui dont le mandat est gratuit qu'à celui qui reçoit un salaire.

Au-delà de leur responsabilité civile et pénale, les dirigeants d'une association peuvent être tenus responsables des dettes de l'association lorsqu'ils les ont explicitement cautionnées ou bien, dans l'hypothèse d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, s'il est prouvé

qu'ils ont commis une faute de gestion ayant provoqué une telle situation. Pour l'appréciation de l'existence d'une faute de gestion, la loi du 1er juillet 2021 en faveur de l'engagement associatif précise que les magistrats doivent prendre en compte le statut de bénévole du dirigeant d'association.

En pratique, les cas de mise en jeu de la responsabilité des administrateurs d'une association sont rares et un certain nombre de points de vigilance permettent aux dirigeants d'une association de réduire significativement le risque de mise en cause de leur responsabilité :

- veiller à ce que les risques inhérents à l'association soient assurés,
- veiller au respect des obligations fiscales et sociales,
- réagir rapidement en cas de cessation de paiements.

P&C vous accompagne, avec le programme Bénévolat de Gouvernance

Forte de son expérience d'accompagnement des associations de solidarité et de son réseau de bénévoles, Passerelles et Compétences a lancé en 2020 le Programme « Bénévolat de gouvernance », pour :

proposer aux **associations** de solidarité un accompagnement au renouvellement et à la recherche d'administrateurs

proposer aux **candidats** potentiels des opportunités de mandats administrateur bénévole, en accompagnant leur intégration

créer un lien fort entre les deux !

L'accompagnement de Passerelles et compétences maximise les conditions de réussite, en soutenant à la fois l'association et les administrateurs candidats.

L'aide apportée à l'association :

- Prise de conscience collective de la composition et du fonctionnement des instances de gouvernance
- Analyse des besoins de renouvellement du Conseil d'administration, en lien avec le projet associatif
- Définition de profils de candidats correspondant au contexte de l'association et à son projet

L'aide apportée au bénévole candidat :

- Une vision sur les mandats potentiels
- Des informations sur le contexte de l'association et son Conseil
- Une intégration préparée et suivie
- Des ateliers de partage sur le rôle des administrateurs dans l'ESS
- Des conseils pour les formations utiles

Chez P&C, nous allons poursuivre et élargir cette action, parce que nous croyons que rien n'est plus puissant que des citoyens engagés à travers leurs talents et leurs compétences. Parce que nous sommes persuadés que la 1^{ère} ressource d'une association de solidarité réside dans son Conseil d'administration.

TÉMOIGNAGES

Yolaine Luca

Je suis administratrice dans deux associations d'insertion, des univers très éloignés de mon monde professionnel : cela m'a fait rencontrer des personnes qui ne pensent pas forcément comme moi, mais qui ont la même envie d'aider. C'est extrêmement enrichissant de pouvoir faire évoluer les choses au travers d'un Conseil d'administration. Et chacun dans sa mission peut apporter quelque chose, par les expériences personnelles qui sont uniques, par les relations qu'il a.

Christian Adam de Villiers

J'ai choisi d'être administrateur dans une association qui met la création artistique à la portée des personnes en situation de handicap, parce que cela fait écho à mon expérience professionnelle dans un établissement culturel. Il me semble vraiment important d'être sensible à l'objet de l'association et de partager ce sentiment avec les autres membres du Conseil. ensuite, ce qui est important, c'est la diversité des parcours et des personnalités au sein du Conseil.

Les associations accompagnées par P&C

Plus de 110 associations ont été accompagnées par P&C, en 2021 et 2022, pour renforcer et diversifier leur Conseil d'administration : qui sont-elles ? Petites associations locales, structures avec quelques salariés ou grands groupes nationaux, elles interviennent en faveur de causes très diverses, mais toujours dans le domaine de la solidarité : c'est l'engagement de P&C !

Quelles sont leurs raisons ? Nous avons identifié 4 types de demandes :

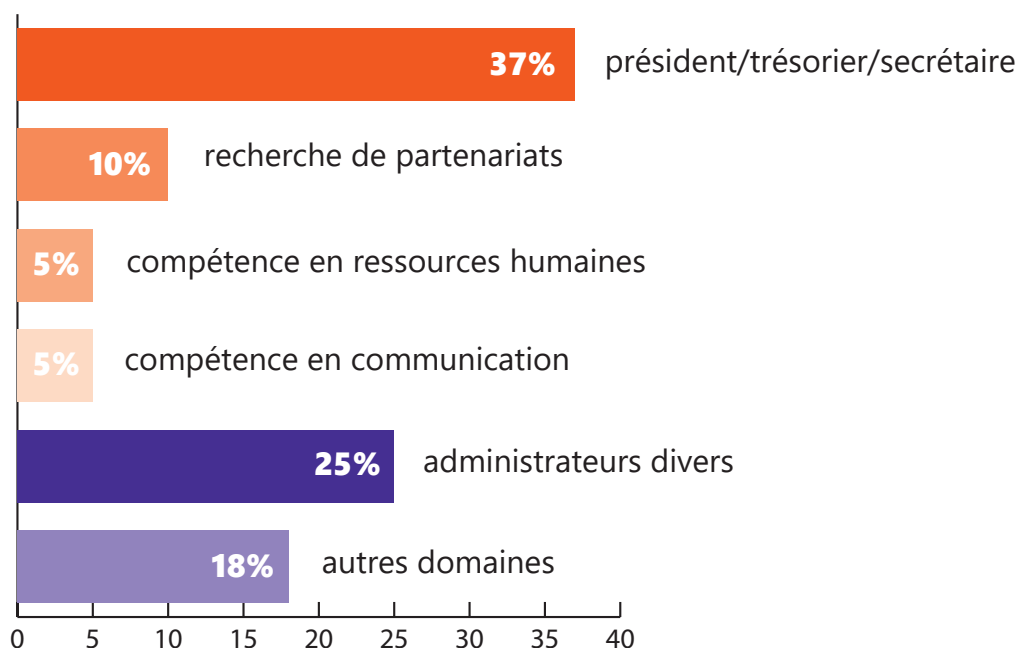
- **Un besoin d'aide pour renouveler** les membres du Conseil suite à plusieurs départs annoncés, ou une anticipation du remplacement du président
- **Une nécessité stratégique** : changement d'échelle de leur action, nouveau positionnement sur un domaine différent, nouvelle direction de leur projet associatif
- **Une volonté de diversifier** les membres du Conseil : aller vers la parité, faire entrer des représentants des parties prenantes, casser l'homogénéité des profils professionnels ou générationnels

- Un souhait de pouvoir travailler avec **un Conseil plus impliqué, plus participatif**, autour de rôles et missions mieux définies.

Quel profil recherchent-elles ? L'analyse des recherches de candidat permet d'avoir une bonne vision des missions souhaitées par les associations :

- le triptyque président/trésorier/secrétaire arrive en tête des demandes (37%)
- suivi par les compétences en matière de développement des partenariats (10%), ressources humaines (5%) et communication (5%)
- mais bien d'autres spécificités sont recherchées, comme par exemple la connaissance de certains domaines (numérique, logistique, santé, ...),
- et souvent la seule volonté de siéger bénévolement dans un Conseil d'administration (25%) avec ses qualités personnelles : intégrité et probité, respect des valeurs associatives, indépendance d'esprit et capacité à travailler en équipe...

Les compétences les plus recherchées :



Les **6**

bonnes raisons de devenir administrateur

1- **S'engager**

Je soutiens une cause de solidarité, tout au long de la durée d'un mandat

2- **Impacter**

J'assure la pérennité de l'action associative en faisant vivre le Conseil d'administration

3- **Partager**

Je permets un partage des responsabilités des dirigeants associatifs en brisant la solitude des présidents

4- **Profiter**

Je suis utile au sein d'une association dont je partage les valeurs

5- **Apprendre**

Je développe des compétences complémentaires que je peux utiliser dans ma vie professionnelle et personnelle

6- **Réseauter**

Je crée des liens avec des personnes différentes de mes réseaux habituels

Comment faire ?

Vous êtes intéressé ? Inscrivez-vous sur notre site internet comme candidat au **"bénévolat de gouvernance"** : vous serez contacté pour en parler et nous chercherons un mandat.

www.passerellesetcompetences.org

Vous avez des questions ? Contactez-nous, nous répondrons.

gouvernance@passerellesetcompetences.org



LABEL IDEAS
L'EXIGENCE
en action

*Notre organisme a obtenu le LABEL IDEAS.
Il atteste de nos bonnes pratiques en matière
de gouvernance, finances et d'évaluation.*